



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 octobre 2017**

Décision n° **CP-2017-1919**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 119, avenue Charles de Gaulle et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 4 octobre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Frih, MM. Kabalo, Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 3 octobre 2017**Décision n° CP-2017-1919**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 119, avenue Charles de Gaulle et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Les Hospices civils de Lyon (HCL) sont propriétaires d'un immeuble composé de 2 bâtiments anciens, l'un en façade de rue sur 2 niveaux ayant une emprise au sol d'environ 45 mètres carrés et l'autre en fond de parcelle, sur 2 niveaux et comprenant une extension, ayant une emprise au sol d'environ 115 mètres carrés.

Cette propriété se situe 119, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune, cadastrée AR 324 et est contiguë à la Maison de la Métropole située au n° 121 de la même avenue.

Pour le projet d'extension de la Maison de la Métropole, il est proposé d'acquérir l'immeuble ci-dessus décrit.

Les HCL accepteraient de céder leur propriété au prix de 480 000 €, admis par France domaine, rendue libre de toute location ou occupation à l'acte de vente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 juin 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 480 000 €, d'un immeuble situé 119, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune, cadastré AR 324 et appartenant aux Hospices civils de Lyon, dans le cadre de l'extension de la Maison de la Métropole qui est contiguë.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4497, le 30 janvier 2017 pour la somme de 3 500 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 2113 et 2138 - fonction 581 pour un montant de 480 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 6 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 octobre 2017.

.